

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE CAROLINE PROVOST
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE LES MEMBRES DU
CONSEIL, LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE OU SPÉCIALE
QUI SERA TENUE MARDI, LE 9 FÉVRIER 2016 À 19H30, AU 1700, RUE PRINCIPALE,
STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :
NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

AUTORISER LA DEMANDE # 2015-12-0042 POUR UN LOTISSEMENT #12015-12-121.

LE NOUVEAU LOT 5 830 574 AURA UNE LARGEUR À LA RUE DE 13,67 M. ENTRE LA
RÉSIDENCE DU 1165 RUE PRINCIPALE ET DU 1167 RUE PRINCIPALE ET UN 2^E ACCÈS
À LA RUE PRINCIPALE APRÈS LE 1167 RUE PRINCIPALE D'UNE LARGEUR DE 8,24 M. CE
NOUVEAU LOT AURA UNE SUPERFICIE DE 2554,2 M. C. (PARTIE RESTANTE DU DROIT
AQUIS) ALORS QU'EN VERTU DE L'ARTICLE 17, DIMENSION MINIMALE DES LOTS, DU
RÈGLEMENT 186, LOTISSEMENT, LA LARGEUR MINIMALE D'UN LOT NON DESSERVI EN
ZONE AGRICOLE DOIT ÊTRE DE 30 M, LA PROFONDEUR MINIMALE DOIT ÊTRE DE 45 M
ET LA SUPERFICIE MINIMALE DOIT ÊTRE DE 3000 M.C.


CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIVANT :

NO. CIVIQUE : 1165 RUE: PRINCIPALE NO.(S) LOT(S): 3 992 973

TOUTE PERSONNE OU ORGANISME INTÉRESSÉS POURRONT SE FAIRE ENTENDRE
PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION

FAIT ET DONNÉ À ST-MICHEL, CE 18^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2016

SIGNÉ :


SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE.

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SESSION)